

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 125 (2004)  
**Heft:** 11-12

**Rubrik:** Les infos

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Groupement valaisan des moniteurs-éleveurs SAR

### Au sujet de l'ex-station de fécondation B de Tovassière

(Réponse aux questions d'Apicoch – RSA de septembre 2004)

Le Groupement valaisan des moniteurs-éleveurs de la SAR porte à votre connaissance les faits indiscutables suivants :

#### Point 1

Le 19 janvier 1969, un contrat de location a été signé entre la Bourgeoisie de Monthey et M. Amédée Richard, inspecteur cantonal valaisan des ruchers, pour le Groupement valaisan des moniteurs-éleveurs de la SAR. Le terrain a été mis à disposition à Tovassière pour l'élevage des reines.

#### Point 2

C'est la Fédération valaisanne d'apiculture (FVA) qui a signé, chaque 10 ans, le contrat de location avec la Bourgeoisie de Monthey. Ce contrat fut renouvelé en 1981 et en 1991, sans aucun problème ; l'entente régnant entre la Fédération valaisanne et la Bourgeoisie de Monthey étant parfaite.

#### Point 3

**Le 20 septembre 2000 (soit une année avant l'échéance du bail), par lettre recommandée, la Bourgeoisie de Monthey informe la FVA qu'elle ne renouvellera pas cette convention avec la Fédération valaisanne** (copie exactement conforme à la lettre de la Bourgeoisie de Monthey) :

*Monthey, le 20 septembre 2000 – Recommandée  
Bourgeoisie de Monthey à Fédération valaisanne d'apiculture  
Concerne : station de fécondation à Tovassière, dans le vallon de They  
Monsieur le Président,  
Le contrat de location du terrain mis à disposition de la FVA pour l'objet cité en référence sera échu en septembre 2001.*

**Nous vous informons que nous ne renouvellerons pas cette convention avec votre Fédération.**

**Pour des raisons administratives et relationnelles, nous avons voulu privilégier une société de notre région. Un contrat sera donc signé avec la Société d'apiculture du district de Monthey. Celle-ci s'est engagée à poursuivre l'activité que vous avez déployée jusqu'à maintenant. Les apiculteurs ne seront dès lors pas lésés par ce changement.**

*En espérant que vous comprendrez notre décision, nous vous présentons,  
Monsieur le Président, nos salutations distinguées.*

*Bourgeoisie de Monthey*

*Le président :*

*Daniel GAY*

*(signature)*

*Le secrétaire :*

*J.-Daniel LATTION*

*(signature)*

## **Point 4**

Suite à cette lettre, MM. Fernand Métrailler, président du Groupement valaisan des moniteurs-éleveurs de la SAR et François Juillard, président de la Fédération valaisanne d'apiculture, ont pris contact avec la Bourgeoisie de Monthey pour lui demander de revenir sur sa décision lors d'une réunion le 13 novembre 2000. Confirmation de l'entretien fut faite par lettre du 17 novembre 2000 dont voici la teneur exacte :

*Sierre, le 17 novembre 2000*

*Fédération valaisanne d'apiculture et Groupement valaisan des moniteurs en élevage de la SAR à Bourgeoisie de Monthey, M. Daniel Gay*

*Station de fécondation des reines d'abeilles de Tovassière, vallon de They*

*Monsieur le Président,*

*Nous tenons tout d'abord à vous remercier de l'entretien que nous avons eu avec vous-même et votre secrétaire, M. Jean-Daniel Lattion, le 13 novembre 2000. Il nous a paru en effet très important d'avoir pu vous exposer notre point de vue concernant l'importance que la station de fécondation de Tovassière revêt pour l'ensemble des apiculteurs intéressés par l'élevage d'une abeille douce et de pure race carniolienne ; ceci non seulement en Valais, mais également dans toute la Suisse romande.*

*Nous confirmons par cette lettre l'essentiel des informations que nous vous avons transmises :*

1. *L'élevage sélectionné, de façon rigoureuse, de reines ne peut ni être mis sur pied, ni obtenir, à court terme même, des résultats valables, par un petit groupement, quelle que soit sa bonne volonté de faire au mieux. L'assistance, même plus, la conduite d'un spécialiste scientifique en la matière est la condition sine qua non de la réussite. M. le Dr Charles Maquelin, responsable technique de l'élevage en Suisse romande, que nous avons contacté pour qu'il puisse vous donner son point de vue à ce sujet, vous indiquera avec force détails et précisions les raisons pour lesquelles il partage entièrement notre avis. Nous en sommes persuadés à 100 %, la remise de la station de Tovassière à un groupe qui ne dépendrait pas de la commission technique de la SAR conduirait, à terme, à l'abandon de cette station. Il sera toujours possible d'y faire féconder des reines, mais pas d'établir avec précision la généalogie ni le degré de consanguinité des abeilles qui y seraient élevées, ni de fournir en suffisance les souches à mâles nécessaires en fonction du couvain sur lequel seront prélevées les larves, etc. : cela est l'affaire de spécialistes, en aucun cas des personnes non qualifiées pourraient atteindre le résultat d'aujourd'hui.*

2. *Comme indiqué dans la copie de la lettre ci-jointe de la SAR, aucune institution s'occupant aujourd'hui d'élevage et de sélection ne collaborera avec d'autres institutions que la Fédération valaisanne d'apiculture et le*

*Groupement valaisan des moniteurs en élevage de la Société d'apiculture romande. En effet, depuis les années soixante, cette collaboration a porté des fruits incontestés dans le monde apicole : le travail réalisé est tel qu'il a été reconnu par les apiculteurs de toute l'Europe. Nous le regretterions beaucoup, mais, bien évidemment, si vous ne désiriez pas reconduire le contrat avec la FVA, cette station serait abandonnée par la commission d'élevage de la SAR et, quasiment immédiatement, par tous les apiculteurs qui lui font aujourd'hui confiance, vu le remarquable travail effectué jusqu'à ce jour par les moniteurs en élevage du Valais. Nous pouvons vous confirmer qu'aucun d'entre eux n'accepterait de travailler en dehors de la FVA et du groupement valaisan des moniteurs en élevage de la SAR.*

**3. Au vu de ce que nous avons exposé, nous ne pouvons que vous demander de renouveler le contrat qui nous a liés durant plus de trente ans, pour le plus grand bénéfice de l'apiculture et des apiculteurs de toute la Romandie qui ont ainsi pu, par la même occasion, découvrir votre magnifique région.**

*Nous restons bien volontiers à votre disposition pour tous les renseignements que vous pourriez désirer, avec la participation du Dr Maquelin, voire du Président de la SAR, et vous présentons, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.*

*Groupement valaisan des moniteurs  
en élevage de la SAR*

*Fernand Métrailler, président  
(signature)*

*Fédération valaisanne d'apiculture*

*François Juillard, président  
(signature)*

**Voici également la copie exacte de la lettre du Dr Maquelin concernant ce même sujet :**

*La Rogivue, le 17 novembre 2000*

*Dr Charles Maquelin à M. Daniel Gay, Président de la Bourgeoisie de Monthey*

*Monsieur le Président,*

*Le chef du Groupe valaisan de moniteurs-éleveurs, M. Fernand Métrailler, m'a appris que vous envisagez de ne pas reconduire le bail de location du terrain de la station de fécondation de Tovassière avec notre groupement, mais de le transférer au nom de la section de Monthey.*

*En tant que chef technique et scientifique de l'ensemble des moniteurs-éleveurs de toute la Suisse romande depuis plus de vingt ans, je voudrais attirer votre attention sur les points suivants.*

**1. Le groupement des moniteurs-éleveurs de Suisse romande a été créé il y a quarante ans par la SAR (Société romande d'apiculture) sous l'égide et la participation financière de l'Office fédéral de l'agriculture et avec l'aide technique et scientifique de la station fédérale de Liebefeld. A ce jour l'OFAG continue toujours à assurer financièrement la formation de base et la formation continue des moniteurs.**

**2. Depuis quarante ans, le groupement des moniteurs a fourni un travail de sélection qui s'est traduit par une amélioration constante du cheptel apicole largement reconnue par les apiculteurs de toute la Suisse romande. Cette amélioration n'a été possible dans le passé et ne pourra être poursuivie dans l'avenir que par un travail d'ensemble du groupement sous une direction scientifique compétente.**

3. Les six stations de fécondation de la SAR, dont celle de Tovassière, ont été mises sur pied par le groupe des moniteurs du canton respectif qui sélectionne et prépare les colonies fournissant les mâles pour la fécondation des jeunes reines. Ce travail n'est pas seulement le fait d'un ou deux responsables de station qui sont directement en contact avec les utilisateurs des stations. Derrière eux travaillent et collaborent trois échelons de participants :
- le groupe cantonal très actif dans la préparation des souches à mâles,
  - le groupement romand et la commission d'élevage SAR qui permettent d'élargir le champ de sélection,
  - le chef technique qui gère le problème épineux du contrôle de la pureté de race et le herd-book indispensable pour éviter une consanguinité nuisible et coordonne le choix des lignées de mâles dans l'ensemble des stations romandes.
4. Comme vous pouvez bien l'imaginer aucune section locale d'apiculture, malgré toute la bonne volonté du monde, ne peut prétendre gérer une station de fécondation avec la même compétence que le groupement des moniteurs. Ce dernier est seul à pouvoir garantir à long terme le bon renom de la station de Tovassière, renom dont profite aussi votre commune.
5. Pour que le groupement puisse gérer efficacement une station, il faut le laisser être maître chez lui. Toute ingérence d'une autre organisation dans son domaine d'activité ne peut être que nuisible au fonctionnement de la station. La meilleure solution pour toutes les parties est que la Fédération valaisanne d'apiculture soit partie prenante et signe le bail de location au nom de son groupe de moniteurs éleveurs.

Dans l'espoir que ces quelques remarques vous donneront une vision plus large du problème et en restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Ch. Maquelin

Chef technique du groupement  
des moniteurs-éleveurs SAR

(signature)

**Il est donc clair et évident, à la lecture de ces deux documents, que tout a été écrit et expliqué clairement à la Bourgeoisie de Monthey et par conséquent :**

- que nous désirions absolument rester à Tovassière ;**
- qu'il n'y avait pas d'autre solution, pour poursuivre l'exploitation de la station de Tovassière, que de renouveler le bail avec la FVA.**

## Point 5

Malgré la réunion du 13 novembre 2000 et les deux lettres précitées, la Bourgeoisie de Monthey nous informe, le 22 juin 2001, que le bail a été signé avec la Société d'apiculture de Monthey (copie exacte de la lettre de la Bourgeoisie de Monthey) :

Monthey, le 22 juin 2001

Bourgeoisie de Monthey à Féd. valaisanne d'apiculture p.a. M. François Juillard

Concerne : station de fécondation de Tovassière.

*Monsieur,*

**Faisant suite à un entretien avec M. Fernand Métrailler, nous vous confirmons que nous avons renouvelé le bail, dès cet automne et pour dix ans, avec la Société d'apiculture de Monthey.**

**Nous sommes convaincus que cette société possède les compétences nécessaires pour gérer et maintenir la qualité des prestations de cette station. Les contacts étroits entre la Société d'apiculture de Monthey et d'autres sociétés locales valaisannes et vaudoises nous ont aussi semblé un atout intéressant.**

**Nous regrettons les divergences qui vous opposent à la Société d'apiculture de Monthey et espérons que de part et d'autre des efforts seront entrepris afin de trouver un terrain d'entente.**

**Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.**

*Denis Giovanola*

*Président*

*(signature)*

## **Point 6**

Une réunion fut ensuite organisée le 18 septembre 2001 par le Service de l'agriculture et présidée par le président de la Bourgeoisie de Monthey. Elle a réuni le président de la Société d'apiculture de Monthey, diverses personnalités de la SAR, MM. Maquelin, Métrailler et Juillard. Suite à cette réunion, le Groupement valaisan a soumis au président de la société d'apiculture de Monthey un projet de contrat permettant au Groupement de rester totalement maître unique de toute décision et de tous les travaux concernant la station, **comme cela se faisait auparavant avec la Bourgeoisie de Monthey. Ce projet de contrat a reçu l'appui de M. Maquelin qui a estimé que le Groupement des moniteurs devait pouvoir disposer de toute la latitude voulue dans la gestion de la station.**

**Ce projet de contrat proposé a été refusé par le président de la Société d'apiculture de Monthey.**

## **Point 7**

Un nouveau site fut donc cherché et trouvé aux Toules. Le 19 octobre 2001, la Fédération valaisanne d'apiculture a accusé réception de la lettre de la Bourgeoisie de Monthey qui a mis fin à une excellente collaboration de 33 ans.

## **Point 8**

**Si la station de Tovassière se trouve aujourd'hui abandonnée par la SAR, il faut en rechercher les responsables du côté de la Bourgeoisie de Monthey qui a donné suite à la demande de la Société d'apiculture de Monthey d'exploiter elle-même la station.**

MM. Métrailler, Maquelin et Juillard, ainsi que les responsables SAR et les responsables de l'élevage en Suisse romande, ont fait tout leur possible pour éviter cette issue (voir copie des lettres citées ci-dessus). Le contrat aurait pu être renouvelé avec la FVA : il n'y aurait eu aucun problème et nous serions toujours à Tovassière. On se demande d'ailleurs toujours pourquoi la Société d'apiculture de Monthey est intervenue dans cette affaire de contrat de location qui ne la concernait pas en tant que société d'apiculture locale... Certains ont dit : « Que voilà un bel auto-goal »... D'autres ont ajouté : « C'est l'arroseur arrosé »...

**Toute autre version concernant l'abandon de l'ex-station de fécondation de Tovassière ne correspond pas à la réalité.**

**Le Groupement valaisan des moniteurs-éleveurs de la SAR n'interviendra plus à ce sujet et ne perdra plus de temps à répondre à qui-conque mettrait en doute ce qui a été expliqué ci-dessus;** mais il se tiendra à disposition des personnes intéressées qui désireraient consulter les documents en notre possession.

**Ces explications constituent pour nous le point final en ce qui concerne Tovassière.**

Nous tenons bien sûr à remercier les apiculteurs de la Société d'apiculture d'Entremont qui, unanimement, ont répondu favorablement à notre demande d'installation de la station de fécondation des Toules, ainsi que les apiculteurs éleveurs romands qui ont continué, en masse, à nous faire confiance. Pour quelques petits kilomètres supplémentaires (si l'on vient de l'ouest), nous disposons aujourd'hui d'une excellente station, suffisamment isolée (plus aucune marque jaune sur les abeilles, comme c'était le cas à Tovassière), et avec d'excellents résultats d'analyses morphologiques concernant la pureté de la race.

Avec votre appui et votre confiance, nous ferons notre possible pour que chaque apiculteur romand puisse continuer de bénéficier, dans les meilleures conditions possibles, de la station de fécondation des Toules.

***Groupement valaisan des moniteurs-éleveurs SAR***

***Le président : Jean-Paul Bourdin***

***Le vice-président : Max Zermatten***

***Le secrétaire : François Juillard***

*P.-S.: La rédaction clôt le dossier « Tovassière » avec cet article.*

## **TRAITEMENT HIVERNAL**

Evaporateur Varrogaz, sans batterie, fonctionne avec une lampe à gaz, efficace à 98 %, simple, rapide, par le trou de vol, adaptable à tous les systèmes de ruche. Testé par le Liebefeld (voir journal SAR du mois de mai).

Prix: Fr. 120.– + le port

**Le fabricant: Robert PRAZ**  
Route du Sanetsch 54, 1950 Sion  
Tél. 027 322 48 19

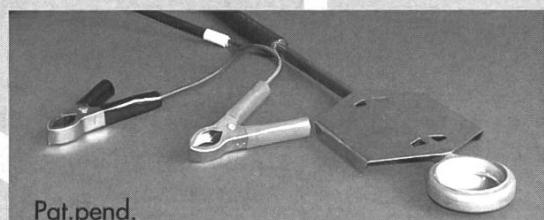


### **Lutte contre la varroatose**

- écologique ● novatrice
- durable

### **Evaporateur VARROX®**

Traitement biologique complémentaire, simple et efficace contre la varroa



Pat.pend.

- 96 % d'efficacité dans les colonies sans couvain
- bien toléré par les abeilles
- pas de résidus
- sans ouverture de la ruche
- traitement par le trou de vol (taille minimale 14 mm x 90 mm)

Andermatt BioVet SA, Stahlematten 6, 6146 Grossdietwil  
Tél. 062 917 51 10, Fax 062 917 51 11  
[sales@biovet.ch](mailto:sales@biovet.ch), [www.biovet.ch](http://www.biovet.ch)

